

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VII.

No. 24.

JEUDI, 15 JUIN 1876

Prix du numéro, 7 centims. — Annonces, la ligne, 5 centims.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

Rédaction, Administration, Bureaux d'Abonnements et d'Annonces : Nos. 5 et 7, Rue Bleury, Montréal. — GEO. E. DESBARATS, Directeur-Gérant.

SOMMAIRE

Les Canadiens de l'Ouest : Joseph Rolette. — Nos gravures : Mourad Effendi ; Abdul Aziz ; Assassinat des consuls de France et d'Allemagne à Salonique. — Lettre d'une douanière. — La naissance d'un mouchoir de toile. — Vingt mille lieues sous les mers (suite). — Courrier des Dames. — Les forces militaires de la Serbie. — Nouvelles générales. — Neuf jours chez un Trappeur (suite). — Enigmes, charades, problèmes, questions, etc. — A qui l'héritage ! — L'Exposition canadienne. — L'enfant. — Littérature canadienne : Le Roi des Etudiants. — Agriculture. — Faits divers. — Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : L'incendie du faubourg St. Louis à Québec ; Philadelphie : Intérieur du palais horticole ; Evénements d'Orient.

LES CANADIENS DE L'OUEST

JOSEPH ROLETTE

I

Jean-Joseph Rolette, chef de la famille canadienne de ce nom, vint s'établir en ce pays vers le milieu du dix-huitième siècle. Epris de la passion des armes, du goût des aventures, il prit du service dans les troupes françaises, qui, à cette époque, traversaient l'Océan en bien trop petit nombre pour pouvoir lutter avantageusement contre les forces écrasantes de l'Angleterre. La guerre terminée, il ne songea pas à retourner en France, et il se fixa permanentement dans le pays qui venait de trouver un nouveau maître.

Jean-Joseph Rolette avait à cette époque trois enfants : deux garçons et une fille.

L'aîné portait ses prénoms, et, tout jeune encore, il se dirigea vers les pays d'en haut, où il passa plusieurs années à faire la traite. Ce commerce lui réussit parfaitement, et il revint à Québec après avoir fait des bénéfices considérables. A l'âge de trente ans, Rolette épousa Angélique Lortie, et il eut de cette union plusieurs enfants : Jean-Joseph — l'objet de cette esquisse biographique ; Charles-Frédéric, Hippolyte, Laurent, Lucie, Julie, et une autre fille dont le prénom nous est inconnu. Lorsque la guerre éclata avec les Etats-Unis, Rolette ne fut pas lent à offrir ses services aux autorités militaires, et il se distingua comme officier dans les milices canadiennes, qui contribuèrent si vaillamment à repousser l'invasion. Au commencement du siècle, Rolette vint s'établir à Nicolet, où il s'éteignit le 19 mars 1828, à l'âge avancé de quatre-vingt-dix ans.

La cadette, Marie-Joseph, épousa un officier important de l'armée anglaise. D'une beauté remarquable, d'une grande distinction de manières, Mlle Rolette avait su inspirer une passion ardente au major Holland. Celui-ci demanda la main de la jeune et belle Canadienne, mais son père ne voulut pas consentir à une alliance avec un homme qui, naguère encore, avait fait verser le sang français sur les plaines d'Abraham. A l'encontre de la demoiselle canadienne mentionnée par M. de Gaspé (1), et qui refusa, dans de semblables circonstances, la main d'un riche officier de l'armée de Wolfe, Mlle Rolette, écoutant plutôt sa flamme que les répu gnances patriotiques de son père, persista dans ses amours, et un enlèvement en fut le résultat.

Plusieurs enfants naquirent de cette union : Frederick-Brehm, John-Frederick, Charlotte, Susan et George Holland. La plupart reçurent leur éducation dans les premiers établissements d'Angleterre.

Le major Holland occupait, près de Québec, une magnifique résidence connue encore aujourd'hui sous le nom "d'Holland House," et il aimait à y exercer une large hospitalité. Il se lia d'amitié avec le duc de Kent durant son séjour en Canada — de 1791 à 1794 — et il reçut fréquemment sous son toit ce jeune et vaillant prince — le père de la reine Victoria — qui a laissé un si bon souvenir dans l'esprit de la population canadienne.

Le major Holland s'étant réconcilié, quelque temps après son mariage, avec la famille Rolette, celle-ci eut aussi l'honneur de recevoir plus d'une fois la visite du duc de Kent. Le nom de Joseph Rolette se trouve au bas de l'adresse qui fut présentée au prince royal par un grand nombre de citoyens de Québec, le 4 février 1794, à l'occasion de son départ pour la Nouvelle-Ecosse.

II

Joseph Rolette naquit à Québec, le 23 septembre 1781 (2). Il entra de bonne heure au séminaire de Québec, et il y fit avec succès un cours complet d'études.

Lorsqu'il lui fallut se choisir un état, ses parents espèrent lui voir embrasser la vie sacerdotale ; mais il ne voulut pas entrer dans une carrière qui demande une vocation si prononcée. Il caressait plutôt le projet d'aller braver les dangers de la mer et de se faire une réputation de marin intrépide. Il fit part plus d'une fois de ce plan à son père, mais celui-ci refusa de consentir à son départ.

Comme le jeune aventurier redoublait d'obsessions dans le but de mettre à exécution son idée favorite, son père l'enferma une bonne fois dans sa maison pendant dix jours au pain et à l'eau. Il ne goûta guère les charmes de cette retraite forcée, et il parvint à s'échapper de la maison paternelle et à s'embarquer furtivement à bord d'un bâtiment en partance pour l'Europe. Son père, soupçonnant son escapade, réussit, en faisant exécuter les signaux voulus, à faire revenir au port le bâtiment qui s'en éloignait rapidement, de sorte que Rolette dut, bon gré mal gré, renoncer à son projet de courir les mers.

Rolette quitta Québec pour aller s'établir à Montréal, au mois d'octobre 1803. Il se livra au commerce dans cette ville, avec un nommé Dominique Lacroix, jusqu'au mois d'avril 1805. Il émigra ensuite à Détroit, puis à Sandwich, paroisse toute française, située sur la rivière Détroit, à l'extrémité ouest de la province d'Ontario. Toutefois, il ne demeura pas longtemps dans ces deux localités.

De Sandwich, Rolette alla se fixer à la Prairie-du-Chien, où il dirigea les affaires d'un M. Cameron, un ancien traitant, qui demeurait d'ordinaire à Lac-qui-Parle, sur les bords de la rivière St. Pierre. Il s'initia en peu de temps à tous les secrets du commerce, et fit bientôt la traite pour son propre compte avec les Sioux et autres tribus des alentours. D'autres traitants entreprirent de lui faire concurrence, mais il réussit en peu de temps à obtenir le contrôle presque complet du commerce des pelleteries, et à acquérir une grande influence sur les sauvages.

(2) Voici le texte du certificat de baptême de Rolette :
"Le vingt-quatre septembre mil sept cent quatre-vingt un, par nous, curé de Québec, soussigné, a été baptisé Jean-Joseph, né hier au soir du légitime mariage de Jean-Joseph Rolette, absent, et d'Angélique Lortie ; le parrain a été Pierre Langlois, et la Maraine, Louise Carignan, qui ont signé avec nous.
"Signé Pierre Langlois, Louise Carignan,
"Aug. D. HUBERT, Ptre."

L'aisance lui permit de songer à la vie domestique, et il épousa, au mois de mai 1807, Mlle Marguerite Dubois, fille d'Antoine Dubois, un métis canadien. Mlle Dubois avait été élevée par Julien Dubuque — fondateur de la ville de ce nom — et elle n'avait alors que quatorze ans. Elle ne contribua pas peu à charmer les ennuis de la solitude du traiteur canadien.

III

La guerre de 1812 interrompit brusquement les opérations commerciales de Rolette, et ne lui laissa pas d'autre alternative que d'y prendre une part active. Comme la plupart des traitants canadiens, il se rangea du côté de l'Angleterre, et assista à plusieurs engagements qui furent couronnés de succès.

La nouvelle de la déclaration de guerre trouva Rolette à Saint-Joseph. Cette petite île, située à quarante milles au nord de Michillimakinac, à l'extrémité sud du lac Supérieur, était protégée par un petit fort, armé de deux canons, et par trente-trois soldats de l'armée anglaise. Elle renfermait aussi environ 160 — quelques-uns disent 260 — voyageurs canadiens, habitués pour la plupart à faire le coup de feu, et qui pouvaient être, au besoin, d'un secours précieux.

Le commandant du fort Saint-Joseph était le capitaine Roberts, un officier d'une rare bravoure et d'une audace admirable. A la nouvelle de la guerre, le 4 juillet, Roberts alla se consulter avec Toussaint Pothier (3), agent de la Compagnie du Nord-Ouest, sur le parti à prendre dans cette grave occurrence. Il ne lui eut pas plutôt expliqué son projet de faire une attaque immédiate sur le fort de Michillimakinac, alors en la possession des Américains, que cet intrépide Canadien lui promit son concours le plus actif en lui disant : "Pardieu, monsieur, il faut frotter ces gens-là joliment."

Les agents des autres compagnies de fourrures secondèrent avec non moins d'empressement les vues du capt. Roberts. Aussi réussit-on en très-peu de temps à organiser une expédition relativement importante, composée de soldats anglais, de voyageurs canadiens, et d'environ quatre cents Ottawas, Chippewas, Sioux, Puans, Folle Avoines.

Les Canadiens furent divisés en trois compagnies, dont le commandement fut confié à Lewis Crawford, lieutenant-colonel, et à Toussaint Pothier, qui remplissait les fonctions de major. John Johnston, Charles Oaks Ermatinger et Jean-Baptiste Nolin (4), du Sault Sainte-Marie, devaient

(3) M. William C. Coffin, auteur de : *The War of 1812 and its Morals*, dit que Pothier était agent de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, tandis que d'après Robert Christie (*Memoirs from 1807 to 1815*), ce serait plutôt la Compagnie du Sud-Ouest. Tous deux font erreur. Pothier était non-seulement agent de la Compagnie du Nord-Ouest, mais aussi l'un des associés. Il fut nommé membre du conseil législatif en 1823, et forma partie du conseil spécial en 1838. Il était aussi seigneur du fief Lagauchetière. Il s'éteignit à Montréal, à un âge avancé, après avoir fourni une carrière pleine d'utilité pour son pays.

(4) Jean-Baptiste Nolin, Charles Oaks Ermatinger et John Johnston — d'autres disent Johnson — comptaient à cette époque parmi les plus anciens traitants du Sault-Sainte-Marie. Nolin était venu se fixer en 1788 à ce poste, qui était dès lors habité par plusieurs Canadiens, entre autres Jean-Baptiste Cadotte, ses deux fils : Michel et Jean-Baptiste, Joseph Piquet, et Laurent Barthe.

On voit par un acte de vente, en date du 13 septembre 1797, conservé dans les archives du comté de Wayne, que Nolin obtint de Quésquouacamequesame, Whetamessa, Meslisaque et Boumancheche, chefs indiens, la propriété d'un terrain de deux acres et demi de front sur 84 de profondeur, situé en arrière du fort du Sault, moyennant 4 barils de rhum, de 9 gallons chacun, et 16 livres de tabac. On trouve au bas de l'acte les noms de Jean-Baptiste Cadotte, John Reed et George Kitson, comme témoins.

agir comme capitaines, avec Joseph Rolette, Joseph Porlier, Paul Lacroix et Xavier Biron pour lieutenants. La maladie empêcha Nolin de se rendre jusqu'à Michillimakinac, mais deux de ses fils accompagnèrent l'expédition. A la tête des sauvages se trouvaient Charles de Langlade, Robert Dickson, Michel Cadotte, junior, et John Askin, junior.

L'expédition s'embarqua le 15 juillet 1812, à bord de la goélette *Caledonia*, qui appartenait à la compagnie du Nord-Ouest, de dix grandes barges et de pas moins de soixante-dix canots. Grâce à une température magnifique et à un vent favorable, la petite flottille arriva sans encombre, le surlendemain, à l'île de Machillimakinac.

Le commandant américain, le lieutenant Hanks, pris complètement par surprise, ne songea même pas à se défendre, et, dans un rapport au général américain Hull, en date de Détroit, le 4 août, il avouait que la sommation de se rendre avait été la première nouvelle qu'il avait reçue de la déclaration de la guerre. On voit que ce coup de main avait été habilement monté.

La garnison se composait de soixante-trois officiers et soldats des troupes régulières, en outre de quarante-sept marins à bord de neuf vaisseaux qui se trouvaient dans le havre. Après la capitulation, deux navires américains, chargés de 700 paquets de pelleteries, arrivèrent à Michillimakinac, ignorant ce qui venait de se passer, et tombèrent entre les mains des vainqueurs.

Le drapeau anglais alla donc flotter sur le vieux fort de Michillimakinac sans la moindre effusion de sang, sans même un coup de mousquet. Seuls, les sauvages regrettèrent un dénouement aussi pacifique, car il leur fallut quitter l'île sans pouvoir enlever une seule chevelure aux Longs Couteaux. "Il est heureux," écrivait John Askin, junior, l'un des officiers des Sauvages, dans une lettre au *Montréal Herald*, en date du 18 juillet, "que le fort ait capitulé sans tirer un seul coup de canon, car s'il eut fait feu, je crois fermement que pas un homme n'eût été épargné. Mon fils, Charles de Langlade, Augustin Nolin et Michel Cadotte, junior, m'ont rendu de grands services en maintenant les Sauvages à l'ordre, et en exécutant les instructions que me communiquait l'officier commandant. Je n'ai jamais vu de gens aussi déterminés que l'étaient les Chippewas et les Ottawas."

Cet exploit eut les meilleurs résultats. Il eut d'abord pour effet d'éloigner les Américains des grands lacs, d'où ils auraient pu préparer plusieurs incursions redoutables, et de déterminer la plupart des tribus sauvages, indécises jusque là, à venir se ranger presque immédiatement sous le pavillon anglais. Il remplit ensuite d'ardeur les troupes canadiennes, enflamma leur courage et inspira confiance aux com-

Franchère visita le Sault Sainte-Marie, le 30 juillet 1814, de retour de son voyage à l'océan Pacifique ; il mentionne Nolin et Johnstone dans sa relation : "La rive nord du Sault appartient, dit-il, à la Grande-Bretagne, et celle du sud aux Etats-Unis. C'est sur cette dernière que M. Johnston faisait sa résidence. Ce monsieur était, avant la guerre, percepteur du fort pour le gouvernement américain. Sur le même côté résidait un M. Nolin, avec sa famille consistant en trois garçons et quatre filles, dont une était passablement jolie. Ce monsieur était gros traiteur, et l'on voyait encore dans sa maison et ses ameublements des marques de son ancienne prospérité. Du côté du nord, nous trouvâmes M. John Ermatinger qui possédait un joli établissement ; il demeurait dans une maison appartenant à M. Nolin, mais il en faisait bâtir une en pierre, très-élégante, et il venait de faire acheter un moulin à farine."

Nolin vendit ses terrains par la suite à Charles Oaks Ermatinger, et alla demeurer, vers 1819, à Pembina, sur la frontière de la province de Manitoba. Ses descendants demeurent encore dans le Nord-Ouest.